



CDEN

Mardi 6 octobre 2015

Déclaration liminaire FNEC-FP-FO

Fédération Nationale Enseignement - Culture – Formation Professionnelle Force Ouvrière

Monsieur l'Inspecteur d'Académie, Monsieur le Préfet, mesdames, messieurs

Alors que les chiffres du chômage ne cessent d'augmenter et que dans le même temps le pouvoir d'achat chute, le Premier Ministre vient de déclarer : "Nous devons poursuivre les réformes". Il confirme la politique de "baisse de la dépense publique et du coût du travail" dans le cadre du pacte de responsabilité.

Pour atteindre son objectif, après avoir commandé le rapport Combrexelle, il prépare une loi pour détruire le code du travail et des droits collectifs qui protègent les salariés.

Parallèlement, dans la fonction publique, malgré le refus de FO, la CGT et Solidaires de signer le protocole, le gouvernement passe en force et impose son projet d'accord relatif à "*la modernisation des Parcours Professionnels, des Carrières et des Rémunérations dans la Fonction publique*" (PPCR).

L'objectif de cet accord est clairement défini : « adapter » le statut pour permettre la mobilité forcée des personnels, préparant un plan social sans précédent dans la Fonction Publique. C'est-à-dire détruire les règles contenues dans le statut de la fonction publique dans ses trois versants et qui protègent les agents, en particulier contre la mobilité imposée lors de la suppression de postes.

Cet accord s'inscrit dans la logique des accords de Bercy avec pour corollaire la mise en œuvre du conseil commun de la fonction publique conçu pour détruire la fonction publique d'État et les statuts particuliers.

Sur le plan salarial, après 6 ans de blocage des salaires, c'est une tentative de faire cautionner par les syndicats le gel du point d'indice. En termes d'augmentation de salaire, pour les personnels, c'est inacceptable : 2015 : rien ! 2016 : rien !

Et pour la majorité d'entre eux,

2017 : 1 point d'indice (hors transformation indemnité) soit + 4,63 € brut par mois !

2018 : 1 point d'indice (hors transformation indemnité) soit + 4,63 € brut par mois !

Dans le même temps, un projet de décret institutionnalise l'embauche d'enseignants contractuels et généralise l'apprentissage, dont 2 000 dans l'Éducation nationale, dès la rentrée 2015-2016. Les apprentis sont sous contrat de droit privé.

Les emplois d'avenir enseignant sont abandonnés mais le MEN inclut dans ce dispositif 300 étudiants en M1 recrutés pour assurer en alternance la classe devant les élèves à Créteil (1^{er} degré) et en Guyane (1^{er} et 2nd degré).

Ainsi, les garanties statutaires de tous les personnels n'ont jamais été aussi menacées :

- Avec les rythmes scolaires, l'ingérence des collectivités dans les écoles est de plus en plus grande.

- Le décret Hamon dans le 2nd degré est entré en vigueur à cette rentrée. Il permet d'allonger le temps de présence, de multiplier les réunions.

- La réforme territoriale se met en place à marche forcée : des mutualisations sont annoncées dans les DSDEN et les rectorats, dans le but de supprimer des services, des postes, et de mettre en cause les règles de gestion des personnels.

Et la Ministre de l'Éducation nationale vient de déclarer qu'il faut aller jusqu'au bout de la loi de

Refondation de l'École et généraliser les projets éducatifs de territoires.

Les personnels rejettent massivement la réforme du collège et la réforme des rythmes scolaires, les conditions de travail insupportables, la volonté d'un gouvernement d'en finir avec le cadre national de l'école et de tirer un trait sur les garanties statutaires.

Les postes manquent partout, dans les écoles, les établissements, les universités et les services.

Les 200 postes attribués au département pour le primaire tranchent avec le chiffre des années précédentes, mais une grande partie de ces postes a été consacrée aux dispositifs de la « Refondation de l'école » : brigades REP+, PARE, accueils moins 3 ans, puisant profondément dans cette dotation.

Aussi, ce chiffre ne répond toujours pas à la réalité des difficultés de cette rentrée, et ne saurait permettre des conditions de travail correctes dans toutes les écoles du département

La balance ouvertures /fermetures est certes positive mais avec seulement 59 postes supplémentaires, pour 1500 élèves en plus, nombre de postes étant consommés par l'abaissement des seuils dans les écoles nouvellement en éducation prioritaire, le compte n'y est pas !

- Cette balance a été possible avec 15 fermetures, 15 écoles dont les effectifs ont en conséquence nettement augmenté !

- Comme nous l'avions prévu, des écoles dont la situation n'a pas été prise en compte lors de la Carte Scolaire du printemps dernier, atteignent à la rentrée les seuils d'ouverture avec des élèves présents et bien réels mais leur situation n'a pas été examinée au CTSD du 3 septembre et les classes sont surchargées.

Le travail en classe s'alourdit avec une surcharge des programmes, de compétences à valider, de matières à valoriser, d'inclusions imposées qui pèsent lourdement dans les classes. Maintenir des effectifs trop lourds rend cette situation encore plus insoutenable.

Concernant la situation des remplacements, elle a été catastrophique cet hiver. Des centaines de classes se sont vues privées d'enseignants, lors des pics d'épidémies. Avec la création de 10 postes de titulaires, nous pouvons craindre le pire, cette année encore ; d'autant que des décharges de directions pour les petites écoles n'ont fait l'objet d'aucune création et que c'est le corps des remplaçants qui devra les assurer. Il n'est pas envisageable qu'un directeur soit privé d'un seul jour de décharge.

Sans oublier les postes restés vacants à la rentrée sur lesquels ont été placés des titulaires remplaçants ...

Il n'est pas possible de commencer cette année scolaire sans création de postes de remplaçants, c'est donc une dotation supplémentaire qu'il faut demander au ministère.

Monsieur le Préfet, monsieur le directeur académique, nos collègues en ont assez !

Ils l'ont exprimé le 9 avril dernier dans la grève interprofessionnelle appelée par les syndicats FO, CGT, FSU et solidaires contre le pacte de responsabilité et la loi Macron et dans la grève dans l'enseignement pour l'abrogation de la réforme des rythmes scolaires et celle du collège, le 17 septembre.

C'est pour toutes ces raisons que la FNEC-FP-FO que nous représentons ne votera pas pour les ajustements de carte scolaire soumis au vote lors de ce CDEN.

Je vous remercie de votre attention.

Philippe ROMS et Paule LOZANO représentants FNEC FP FO